

Note conceptuelle sur un programme de réponse intégrée à la problématique des « conflits entre éleveurs et agriculteurs au Niger » liés à la transhumance.

Note conceptuelle sur un programme de réponse intégrée à la problématique des « conflits entre éleveurs et agriculteurs au Niger » liés à la transhumance

Délégation CICR, Niger, Janvier 2022

Définitions :

Agro éleveurs : Agriculteur de profession pratiquant un système mixte agriculture et l'élevage

Agropastorale : Relatif à l'agriculture et au pastoralisme

Assainissement des sols : Mesures et techniques visant à la réhabilitation de qualité des sols et des ressources

Aviculture : Elevage des volailles

Bande intermédiaire : Bandes enherbées en bordures de cours d'eau ou en périphérie de parcelles cultivées

Banque aliment bétail : Structure communautaire de vente d'aliment pour le bétail

Bilan fourrager moyen global : Evalue les ressources en aliments pour animaux, y compris les fourrages, et les compare aux besoins des animaux d'élevage. Les ressources comprennent la masse fourragère pâturée ou broutée par les animaux ainsi que les résidus et sous-produits de la production et également les fourrages conservés et stockés par les éleveurs avant la saison sèche dans la région sahélienne.

Cheptel : Ensemble du bétail d'un pays, d'une région ou d'un éleveur/agro éleveur

Commission foncière : Représentation du Comité National de Transhumance au niveau départemental

Comité National de la Transhumance : Structure étatique en charge de la transhumance au niveau national

Comité Régional de la Transhumance : Représentation du Comité National de Transhumance en région

Couloir de transhumance : Pistes identifiées et balisées pour le passage des animaux qui pratiquent la transhumance

Note conceptuelle sur un programme de réponse intégrée à la problématique des « conflits entre éleveurs et agriculteurs au Niger » liés à la transhumance.

Éleveurs : Personnes pratiquant l'élevage de type souvent extensif en zones sahéniennes

Espace de pâturage : Aire géographique réservée pour faire pâturer les animaux

Espèces végétales non appréciées : Espèces végétales non appréciées par les animaux ; elles varient en fonction du type d'animal

Épizootie : Epidémie due à une maladie qui frappe les animaux

Fourrage : Toute matière végétale servant à l'alimentation des animaux domestiques

Fumure : Engrais ou ensemble d'amendements, d'engrais que l'on apporte au sol pour une culture

Hydraulique pastorale : Relatif à l'eau dans les zones pastorales

Infrastructures pastorales : Ouvrages construits dans le cadre de l'appui à l'élevage pastoral

ODD : Objectifs de développement durable (ODD), également nommés Objectifs mondiaux des Nations Unies

Organisations faitières : Regroupement des organisations similaires à un niveau supérieur

Maillage de points d'eau : Distance idéale à respecter entre les points d'eau en zone pastorale afin de permettre une bonne exploitation du pâturage et une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles

Plante fourragère pluviale : Plante fourragère cultivée sans irrigation avec l'eau de la pluie

Parcours de la transhumance : Pistes ou chemins affectés au déplacement des animaux entre deux ou plusieurs localités déterminées, pays ou espaces pastoraux

Parcage : Mobilisation/Stabulation des animaux sur une zone définie

Pares-feux : Espaces sur lesquels la paille est enlevée pour constituer des « coupe feux » en vue d'arrêter la progression des feux de brousse dans les vastes superficies de pâturages

Pastoralisme : Mode d'élevage fondé sur la mobilité permanente ou saisonnière du cheptel. Il est un mode d'élevage destiné à assurer l'alimentation des animaux par une exploitation itinérante des ressources naturelles

Pasteur : Personne pratiquant le pastoralisme

Pâturage : Zone herbacée d'espèces végétales qui doivent être consommées sur place par le bétail

Ressources pastorales : Ensemble des ressources naturelles et artificielles nécessaires à l'alimentation du bétail. Elles sont constituées notamment de l'eau, du pâturage, des sous-produits agro-industriels et des terres salées

Résidu de culture pluviale : Parties aériennes des végétaux non récoltées et laissées sur le sol dans les champs au moment de la récolte

ROPEN : Réseau des Organisations de Pasteurs et Éleveurs du Niger

Surpâturage : Excès de « pression de pâturage » par des animaux autrement dit une surexploitation des ressources végétales

Talus : Terrain en pente très inclinée

Transhumance : Mouvement cyclique et saisonnier des troupeaux sous la garde des pasteurs en vue de l'exploitation des ressources pastorales d'un territoire donné vers des zones complémentaires suivant des itinéraires variables aux fins d'assurer de façon optimale l'entretien et la reproduction du cheptel

Transhumance transfrontalière : déplacements saisonniers conduisant les pasteurs et leurs troupeaux d'un pays à un autre en vue de l'exploitation des ressources pastorales

Zones agropastorales : Zones dans lesquelles l'agriculture est intimement associée au pastoralisme

1. Problématique

Au Niger, comme dans tous les pays du Sahel, le pastoralisme fait face à des défis majeurs depuis le début des années 80 où la récurrence accélérée des sécheresses raréfie les ressources naturelles. Ainsi, environ 50 pour cent des Personnes Déplacées Internes (PDI) du Sahel central se comptent parmi les éleveurs pastoraux¹. La transhumance transfrontalière pratique séculaire caractérise le pastoralisme dans toute l'Afrique au sud du Sahara et de nombreux bienfaits de cette pratique ont souvent été démontrés. « L'élevage pastoral au Sahel apparaît aujourd'hui comme la meilleure option économique, sociale, sécuritaire et environnementale. Son maintien requiert cependant un investissement d'autant plus grand que les régions pastorales sont longtemps restées les parents pauvres du développement »². Ce secteur demeure aussi le moyen de thésaurisation le plus privilégié des populations rurales. En temps normal, la mobilité permet aux éleveurs de gérer de manière rationnelle les ressources, tout en évitant le surpâturage et donc la dégradation de l'environnement.

¹ ICRC Operational report– DRAFT, ("Understanding and responding to protection issues linked to mobility in the Sahel", août 2021)

² Le Monde Afrique, « Au Sahel, maintenir l'élevage pastoral pour s'adapter au changement climatique », novembre 2018

Note conceptuelle sur un programme de réponse intégrée à la problématique des « conflits entre éleveurs et agriculteurs au Niger » liés à la transhumance.

La transhumance permet l'occupation, sur un temps limité, des pâturages ce qui assure leur régénération, la diversification des espèces, leur assainissement, la réduction des risques de feux de végétation et a fortiori la fertilité des sols. Malheureusement, celle-ci est dangereusement menacée. En 2020, le CICR estimait que cette mobilité au Niger n'était plus qu'à 36,5 pour cent normale, 41,5 pour cent limitée et déjà 22 pour cent hautement perturbée³. Les défis auxquels elle fait face ont trait à la pression de plus en plus accrue sur les ressources naturelles, au changement climatique, à l'expansion du désert du Sahara vers le Sud, (touchant fortement le territoire nigérien), à la multiplication des conflits de plus en plus violents et à la faible couverture du pays en structures décentralisées d'accompagnement des éleveurs qui effectuent régulièrement la transhumance transfrontalière. Une nouvelle tendance négative s'observe aussi pour limiter les entrées des troupeaux par des quotas d'animaux par saison (ex. le Bénin). Tout ceci exacerbe davantage le problème de mobilité pastorale.

La transhumance interne nigérienne est cruciale et a constitué pendant longtemps et pour la majorité des éleveurs nigériens, une stratégie efficace d'adaptation aux aléas climatiques avec des animaux adaptés et résistants. Elle est aussi un système équilibré d'exploitation opportuniste des ressources pastorales face aux déficits en fourrages et en eau provoquant des crises saisonnières et récurrentes. Les éleveurs tirent au mieux parti de la diversité écologique et de la complémentarité entre les différentes zones agro climatiques des territoires. Le futur de la pratique de la transhumance n'est pas qu'une préoccupation sahélienne mais mondiale. Conscient de la problématique et pour plus de visibilité, la 42e session de la Conférence de la FAO en juin 2021 a approuvé la proposition du gouvernement mongol de proclamer l'année 2026 « Année Internationale des Parcours et des Pasteurs (AIPP) » et a adopté sa résolution.

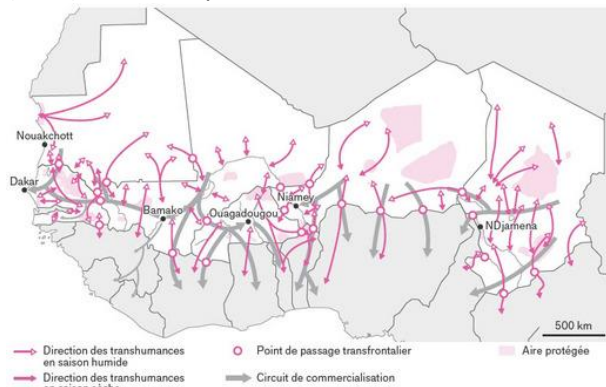


Figure 1 : Principaux mouvements de transhumance au Sahel

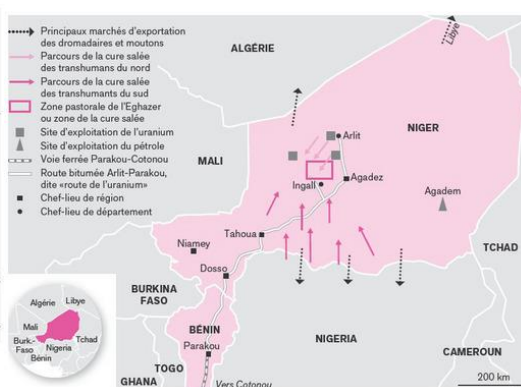


Figure 2 : Principaux parcours des troupeaux au Niger

Les crises récurrentes et la croissance démographique au Niger, comme ailleurs, perturbent fortement ces pratiques traditionnelles séculaires base de la résilience de communautés pastorales mais aussi des sédentaires pour qui l'élevage est une sorte d'épargne à intérêt multiple. Ceux-ci ne permettent plus de répondre efficacement aux problèmes d'alimentation, d'abreuvement et de gestion des troupeaux (prophylaxie, vaccination, reproduction, identification, etc.). L'amplitude des mouvements des éleveurs transhumants est devenue plus importante et les séjours dans les zones d'accueil de plus en plus longs. En conséquence, les pâturages ne peuvent plus se régénérer correctement, conduisant à une dégradation des parcours et l'apparition de talus, d'espèces végétales non appréciées et envahissantes, des points d'eau de plus en plus distants et peu sécurisés, etc. Au-delà de cette amplitude exacerbée, il est à noter les pressions négatives dues à la présence de GANes qui écument les grandes aires de pâturage où ils perçoivent impunément des taxes de passage (la Zakat) sur les couloirs de transhumance et pâturages. Les mêmes procédés d'extorsion de fonds existent aux points d'eau et sur les marchés hebdomadaires

³ EcoSec Livestock Hazards Early Monitoring:

<https://bifet.ext.icrc.org/#/views/EcoSecLivestockMonitoring/GlobalHazardsMonitoring?iid=1>

Note conceptuelle sur un programme de réponse intégrée à la problématique des « conflits entre éleveurs et agriculteurs au Niger » liés à la transhumance.

Par ailleurs, l'occupation de plus en plus forte des espaces restreints est aussi une conséquence de l'augmentation des superficies agricoles pour faire face aux besoins alimentaires d'une population humaine toujours croissante, surtout en milieu urbain et à la chute constante des rendements agricoles et transformation des éleveurs ayant perdu leurs animaux en agriculteurs, création des fermes privées sur des espaces plus productifs. Ce grignotage programmé à des fins agricoles ou de développement structurel (routes, urbanisation, infrastructures minières, etc.) sur des espaces qui servaient d'aires de pâturage, est généralement perçu par les éleveurs comme un acte discriminatoire à leur encontre. Cela les pousse à contourner les couloirs habituels ou à s'installer ailleurs dans des zones inadaptées ; ce qui génère des conflits entre transhumants et autochtones des zones de transits et d'accueil. Mal régulés par les autorités, ils alimentent aussi des tensions avec les responsables des collectivités territoriales. Depuis quelques années, ces tensions deviennent de plus en plus fréquentes et violentes et ciblent, parfois, les symboles de l'Etat. En effet, le contrat social liant les populations d'éleveurs pastoraux et l'Etat du Niger reste faible. Cela est dû, le plus souvent, à un manque de représentativité politique de ces populations dans le système étatique à tous les niveaux. L'interprétation des codes et lois, sous le régime du droit moderne ou coutumier, se fait majoritairement en faveur de l'État, des collectivités locales ou particuliers sédentaires. Les décisions et leur application génèrent alors une forte insécurité.

Ainsi, les relations entre agriculteurs et éleveurs, dans ce milieu écologique fortement sous pression, varient selon le cycle des activités agropastorales. Elles sont complémentaires en saison sèche (parcage et fumure des champs par les troupeaux) mais peuvent devenir très conflictuelles en période de cultures. Ces conflits sont surtout liés à l'accès obligés des éleveurs aux ressources en milieu agricole qui sont nécessaires aux animaux (résidus de cultures, eau, etc.). Il y a des périodes de pointe pour ce genre de conflits liées aux cycles agricoles : après les premières pluies, donc les premiers semis et lors des récoltes. Dans les deux cas, les troupeaux des éleveurs en transhumance vers la zone pastorale ou de retour dans la zone agricole peuvent pénétrer dans les champs en culture et causer des dégâts définitifs. D'où des rixes entre agriculteurs et éleveurs.

Face à ces situations récurrentes conflictuelles autour de l'accès et l'utilisation des ressources naturelles communes, de vols de bétail, de revanches entre groupes -kidnappings, meurtres dont souvent les femmes sont les victimes-, il s'avère nécessaire dans le contexte actuel de mutation rapide de la situation sécuritaire dans les systèmes de production au Niger de faire une analyse approfondie de la pratique et de la gestion de la transhumance aujourd'hui. Il s'agira de mettre en exergue les causes principales identifiées par les communautés elles-mêmes des conflits et des dynamiques sociales qui interagissent afin de faire des propositions adéquates axées sur la résilience, le dialogue et la protection pour prévenir, répondre et atténuer les risques de conflits dans une zone géographique déterminée avec la plus grande attention. Le choix de la zone sera aussi particulièrement lié à la gestion des risques du CICR. Pour ce faire, le CICR devra élaborer et mettre en place différentes mesures de mitigations des risques analysés.

Un large éventail de points de vue diffère sur la nature et la gravité des conflits entre éleveurs et agriculteurs, voir même entre différents types d'éleveurs : pastoraux, sédentaires, agro-éleveurs. Néanmoins, les principales typologies de conflits majeurs que l'on peut retenir sont les suivantes :

1.1. Les conflits liés à la gestion des espaces agropastoraux

Ils sont, de loin, les plus importants. En effet, les populations agropastorales sont fortement dépendantes de l'exploitation des ressources naturelles pour leur subsistance et leur développement. L'utilisation durable de ces ressources repose souvent sur des modes de gouvernance informels et fortement ancrés dans les coutumes de ces sociétés diverses. La mobilité permet aux éleveurs de gérer, de manière rationnelle et optimale les ressources, tout en évitant le surpâturage et donc la dégradation de l'environnement. La transhumance en temps normal permet l'occupation, sur un

Note conceptuelle sur un programme de réponse intégrée à la problématique des « conflits entre éleveurs et agriculteurs au Niger » liés à la transhumance.

temps limité, des pâturages ce qui assure leur régénération, la diversification des espèces, leur assainissement, la réduction des risques de feux de végétation et, a fortiori, la fertilité des sols⁴. Ces modes de gestion des systèmes d'élevage mobiles qui participent à l'équilibre des écosystèmes sont remis en question et fragilisés par des facteurs environnementaux, socio-économiques et institutionnels. Ces derniers sont précurseurs de conflits autour de la gestion des ressources naturelles. Parmi ces multiples facteurs, on pourrait citer, entre autres :

- **La diminution des espaces de pâturage** : Les besoins des éleveurs se traduisent par une utilisation de l'espace et des ressources en fourrage disponibles, selon des techniques, des pratiques et une logique spatiale dépendant d'une organisation sociale bien définie au préalable. Les besoins des agriculteurs sont caractérisés par une nécessité accrue d'augmenter leurs superficies cultivables pour faire face au défi crucial de la sécurité alimentaire. Cependant, leurs systèmes de production restent quasi-traditionnels, débouchant sur des rendements souvent inférieurs par rapport aux périmètres exploités et aux moyens investis. Ces facteurs sont exacerbés par une double pression démographique (humaine et animale) posant de sérieux problèmes d'accès, de contrôle et d'utilisation du même espace ; ce qui génère le plus souvent des situations de violence intercommunautaire et des conflits.
- **La baisse de la productivité des pâturages** : Au cours de la dernière décennie, il a été rapporté presque tous les ans des bilans fourragers déficitaires successifs dans les zones agropastorales du Niger. Ces déficits récurrents sont dus, d'une part, aux phénomènes du changement climatique et, d'autre part, à une dégénérescence observée de certaines espèces fourragères. A titre d'exemple, le bilan fourrager moyen global rétrospectif sur les dix dernières années comparées aux besoins globaux théoriques du cheptel résident fait ressortir un déficit du bilan fourrager moyen global de 40% par rapport aux besoins globaux des effectifs du cheptel sur le plan national⁵.
- **Le changement du mode de gouvernance foncière des espaces agropastoraux** : L'utilisation des ressources naturelles est souvent réglementée par des systèmes informels de gouvernance coutumières et traditionnelles bien comprise de tous, car fortement ancrée dans les modes de vie des communautés pastorales et agro-pastorales. Ces modes de gouvernance sont, de plus en plus, remis en cause et fragilisés par des évolutions sociales, démographiques, économiques, institutionnelles et environnementales qui mettent dorénavant plus en exergue des lois, des codes et des réglementations rurales nouvelles édités et gérés par les collectivités territoriales et les autorités administratives. En conséquence, la connaissance et compréhension de ces nouveaux mécanismes permettant l'accès aux ressources naturelles est devenue plus difficile pour les éleveurs peu formés. C'est aussi une raison de déstabilisation sociale avec une tendance vers de violents conflits intercommunautaires quelques fois politisés dans les zones agropastorales entre des groupes qui sont de mieux en mieux armés. En effet, la plupart des communautés d'éleveurs considèrent que ce sont les descendants d'agriculteurs qui contrôlent les Etats et excluent les éleveurs pastoraux par l'arsenal juridique qu'ils conçoivent sans consulter des représentants de ces éleveurs.

1.2. Les conflits liés à la gestion de l'hydraulique pastorale :

Les conflits liés à la gestion de l'hydraulique pastorale se localisent en grande partie dans les zones agropastorales. En effet, dans les zones traditionnelles de parcours de la transhumance au Niger, les ressources hydrauliques pastorales sont insuffisantes dans les couloirs et zones de passage des animaux. Les troupeaux sont alors souvent obligés de se rabattre sur les points d'eaux situés dans les localités avoisinantes. Ces points d'eau sont gérés par divers mécanismes et principes mis en place par les populations locales et font l'objet de conditions d'accès particulières. Celles-ci donnent lieu à des

⁴ Des travaux récents, généralement issus de la société civile et de la recherche, montrent que les terres pastorales disparaissent à un rythme affolant malgré les nombreuses lois et instances censées les protéger. Outre l'avancée des terres agricoles, l'essor de grandes concessions privées est en cause. (Grain de Sel, la revue d'Inter-réseaux, page 30, 2016 –2017)

⁵ Rapport de synthèse des résultats de la campagne pastorale 2020-2021 de la direction du développement pastoral

Note conceptuelle sur un programme de réponse intégrée à la problématique des « conflits entre éleveurs et agriculteurs au Niger » liés à la transhumance.

droits d'usages prioritaires aux groupes qui contrôlent la zone. Elles garantissent cependant, à un certain degré, l'accès aux tiers, comme les transhumants de passage. L'utilisation du point d'eau est conditionnée par l'acceptation préalable des autorités coutumières et traditionnelles de la localité d'accueil. Bien que l'accès à l'eau ne soit a priori pas payant, il peut occasionner des rémunérations en nature ou en espèces. D'où l'enjeu autour de la gestion des points d'eau. Les moyens de gestion pour limiter les risques de surcharge animale au niveau de ces points d'eau réside, le plus souvent, dans la possibilité de donner aux animaux des éleveurs autochtones une priorité dans le tour d'abreuvement. Malgré des efforts louables au Niger et l'accession de certains membres de communautés nomades à de hautes fonctions, la stigmatisation ambiante des communautés pastorales augmente encore plus la méfiance, voir le rejet, des communautés sédentaires. Les récits de conflits, le peu de représentation politique ou administrative biaisant la réalité et l'implication déclarée des éleveurs comme par exemple, les Peulhs.

Cette situation rend l'analyse des faits et responsabilités encore plus complexe. Les transhumants de passage sont alors contraints d'abreuver leur bétail la nuit ou aux heures les plus chaudes de la journée ou sont incités à poursuivre leur route vers des puits moins fréquentés. Le faible débit des puits traditionnels impose, par ailleurs, une limite du nombre d'animaux pouvant être abreuvés dans une même journée. Tous ces facteurs réunis aboutissent à des tensions sociales entre les différents utilisateurs. Elles peuvent souvent dégénérer vers des conflits intercommunautaires⁶.

Un autre point d'échauffement assez fréquent par rapport à l'accès à l'eau est le conflit au niveau des berges des fleuves, rivières et cours d'eau. Ces zones sont, par prédilection, des zones de cultures irriguées comme le maraîchage. Il n'est pas rare que pour aller s'abreuver, les animaux fassent des dégâts dans les champs avoisinants ces cours d'eau.

1.3. Les conflits dus au changement de mode de vie, à la paupérisation des éleveurs et à une administration affaiblie :

Le changement de mode de vie (réduction/abandon de l'élevage, sédentarisation, etc.) et la paupérisation de nombreux éleveurs entraînent le plus souvent un grand désœuvrement des jeunes. La plupart des éleveurs ne dépendent plus entièrement de l'élevage pastoral et donc se tournent vers d'autres activités pour assurer leurs sécurité alimentaire et moyens d'existence, comme l'agriculture opportuniste ou le petit commerce. Les jeunes ont peu de perspectives d'avenir et cherchent leurs moyens de subsistance, de protection, de revanche, de justice ou de prise de pouvoir, en s'adonnant au (grand) banditisme (braquages, contrebande, trafics en tout genre -armes, drogue, humains-) ou encore à l'enrôlement dans des GANes. Ceux-ci n'ont souvent aucune autre formation, outre celle de berger, ce qui ne leur permet pas d'entreprendre des activités techniques ou d'être embauchés comme main d'œuvre qualifiée. Dès lors, ces situations peuvent générer dans les familles, des tensions entre générations. En conséquence, une minorité de jeunes s'est laissé séduire par les groupes armés ; p.ex. : les groupes jihadistes⁷. Cette évolution est préoccupante car elle laisse présager des risques insurrectionnels possibles dans des zones frontalières comme celle de Maradi avec Dogondoutchi⁸. Pour prévenir l'émergence d'insurrections dans cette zone, comme sur d'autres fronts, il est essentiel de réduire les injustices dont souffrent les pasteurs et préserver la cohésion sociale. Les éleveurs pasteurs devraient être mieux représentés au sein des commissions foncières et disposer de plus de relais pour défendre leurs droits. Ils seraient ainsi encouragés à recourir à la loi plutôt qu'à la force. Malheureusement, l'intégration de certains dans des GANes a suffi pour progressivement gagner les esprits et ethniciser les actes de violence confrontant les éleveurs Peuls ou Touaregs à des milices d'autodéfense de villages Haoussa ou Zarma. L'approche de la crise actuelle sous un angle ethnique

⁶ Comme celui survenu, le 03 septembre 2021, entre arabes Mahamid et peuls au village de Kobori, Commune de N'Guel Beyli à Diffa (4 morts par armes à feu et 8 blessés)

⁷ [Série Peuls \(1\), le Jihad des éleveurs n'aura pas lieu - Mondafrique](#)

⁸ <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/niger/301-sud-ouest-du-niger-prevenir-un-nouveau-front-insurrectionnel>

Note conceptuelle sur un programme de réponse intégrée à la problématique des « conflits entre éleveurs et agriculteurs au Niger » liés à la transhumance.

déforme les perceptions et fait oublier que la majorité des éleveurs est déjà triplement victime du changement climatique, de la crise du pastoralisme et de la crise sécuritaire, la dernière aggravant les autres.

Dans ce contexte complexe de crise, on note aussi la faiblesse des cadres spécialisés et organisations faitières qui devraient promouvoir des mécanismes d'alerte précoce capable d'identifier les facteurs et déclencheurs de conflits par exemple : un mouvement inattendu et massif des troupeaux. Enfin, la faible présence des administrations publiques qui peut engendrer un déficit d'offre de services surtout dans le domaine de l'élevage mais aussi l'éducation ou la santé.

2. Logique d'intervention et approche stratégique vers une transhumance pacifique :

Ces dernières années, plusieurs pays sahéliens ont connu une escalade de conflits entre éleveurs et agriculteurs qui laissent, à chaque occasion, des bilans désastreux⁹ dans les mémoires collectives et nourrissent des velléités de revanche qui entretiennent un cycle infernal continu.

Pour le CICR, on retrouve la justification d'intervenir afin de répondre avant tout mais pas seulement à la vulnérabilité accrue des éleveurs victimes des effets combinés et renforcés de la crise du pastoralisme et de la crise sécuritaire. Une approche technique est nécessaire pour renforcer les capacités, améliorer l'accès aux ressources et infrastructures pastorales adaptées et promouvoir les efforts de prévention et d'adaptation au changement climatique (SAP). A cela s'ajoute l'importance d'un renforcement du dialogue social au sein des éleveurs et avec les agriculteurs afin de générer un meilleur climat de justice et de respect des droits de chacun à travers des acteurs étatiques, de la société civile ou de représentants de populations cibles. Le CICR peut jouer un rôle pour pallier à l'insuffisance de sensibilisation et d'application des récents documents régissant les codes et réglementations agropastoraux. Le CICR voit ici une opportunité de se rapprocher de nouveaux leaders communautaires, confessionnels et institutionnels des groupes d'éleveurs Peuls ou Touaregs.

Le travail du CICR dans cet environnement pastoral est mené par étapes successives autour du Nexus ; en abordant notamment les questions de résilience, d'impact humanitaire durable ou même des Objectifs de Développement Durable (ODD), etc. en réponse aux causes des conflits. Ces causes ont été suffisamment diagnostiquées, ainsi que la recherche de solutions idoines pour leurs prévention, résolution ou, tout au moins, leur atténuation. Parmi celles-ci, on peut rappeler que la pression accrue sur le foncier et les ressources naturelles, sont, en général à la base de la plupart des affrontements entre les groupes.

Bien que n'ayant que peu de prises sur les causes structurelles et fonctionnelles des conflits émergents entre les éleveurs et les agriculteurs, le mandat du CICR lui permet d'intervenir dans ce type de conflits qualifiables d'autres situations de violence (OSV) et, par la mise en œuvre de ses programmes, notamment de résilience, et ses modes d'action¹⁰, de prévenir de possibles violations du droit ». Cette intervention est une occasion de travailler en partenariat avec d'autres acteurs actifs dans la résolution des conflits et la promotion/construction de la paix.

Le CICR mettra en place un programme intégré de réponses selon une approche inclusive fondée sur la protection et sur la réduction de la vulnérabilité des communautés. Le programme se concentrera sur les populations affectées d'éleveurs et agriculteurs. Il contribuera ainsi à favoriser l'installation d'un climat socioéconomique plus apaisé entre eux avec l'implication des communautés, de tous les acteurs et groupes sociaux. C'est ainsi que le renforcement et la création de partenariats sur le terrain avec les acteurs impliqués comme les ONG locales, les Ministères de tutelle, les structures décentralisées de

⁹ Notons que les chiffres exacts des morts lors de ces conflits ne sont pas disponibles et que souvent les décès d'éleveurs transhumants ne sont pas recensés.

¹⁰ Les modes d'actions du CICR sont : Persuasion, support, substitution, mobilisation et très rarement dénonciation

Note conceptuelle sur un programme de réponse intégrée à la problématique des « conflits entre éleveurs et agriculteurs au Niger » liés à la transhumance.

l'Etat ainsi que les communautés locales, les agriculteurs et les éleveurs, s'avèrent plus que crucial pour atteindre les résultats escomptés.

L'objectif général recherché est d'apporter des réponses simples, durables et intégrées à l'échelle communautaire pour atténuer les conséquences des conflits entre éleveurs et agriculteurs et, dans la mesure du possible, aider à les prévenir de manière opportuniste ou indirecte. Les réponses se feront à travers des mécanismes et des actions concrètes qui favorisent l'intégration et la cohésion sociale entre les communautés et le renforcement des capacités locales.

Ce programme, qui se veut multidisciplinaire, aidera les communautés à mettre en place des solutions salvatrices soutenues par les autorités coutumières et traditionnelles. Celles-ci seront pleinement impliquées dans la recherche de solutions face aux problèmes de gestion des ressources naturelles et agropastorales. Les communautés gardent l'initiative de cette recherche à la faveur des opportunités axées par l'action du CICR. Elle se fera néanmoins sur la base d'une approche de « Protection à base communautaire » qui visera à établir, avec les communautés, quelles sont leurs difficultés et contraintes, comment peuvent-elles y apporter des solutions avec leurs propres moyens et de manière autonome, avec une assistance/support du CICR, tout en gardant le principe de « Ne pas nuire » au centre de la détermination de l'action.

Dans la perspective de mieux approcher les éleveurs, les campagnes annuelles de vaccination du cheptel sont déjà soutenues par le CICR. Elles mettent en étroite relation un large éventail d'interlocuteurs et de personnes ressources stratégiques qui constituent un vivier indispensable pour développer les différentes activités identifiées. Dans le même ordre d'idées, la composante appui à l'alimentation du bétail à travers les banques d'aliment bétail communément appelées « BAB » du programme vétérinaire du CICR est également une opportunité à exploiter. Surtout qu'elle permet, du fait de son mode de mise en place et son fonctionnement, des interactions dynamiques entre les autorités administratives, coutumières, les éleveurs et les agro éleveurs.

Sur cette base, les départements¹¹ du CICR qui pourraient s'impliquer sont les suivants :

Le Département Protection interviendra dans l'analyse des niveaux de représentation politique, des jeux d'influences des conflits intercommunautaires et leurs impacts sur les dynamiques sociales pour permettre une responsabilisation des différentes populations à travers une appropriation des problèmes et des solutions adaptées à leurs communautés respectives. L'approche à base communautaire sera définie sur la base de critères de sélection en raison des degrés de vulnérabilités les plus élevés des communautés d'intérêt. Une évaluation approfondie y compris avec des entretiens en forme de focus groupe avec les différents acteurs permettra définir une première réponse adaptée de type protection et assistance.

Le Département Communication, via des radios communautaires partenaires déjà actives dans les régions ciblées, appuiera la diffusion pour une meilleure connaissance du CICR et de son mandat parmi les éleveurs et agriculteurs concernés. Le Département identifiera les ressources existantes ou latentes d'influenceurs ou acteurs clés utiles permettra de mieux comprendre les problématiques ;

Le Département Networking contribuera à approfondir l'analyse et facilitera les échanges avec ces populations spécifiques, grâce aux contacts préalables avec les autorités administratives, coutumières et traditionnelles, y compris les leaders religieux des communautés respectives. Il complétera l'analyse des niveaux de représentation politique des communautés cibles. Ces échanges renforceront la compréhension mutuelle en vue d'améliorer les dialogues et accès tant au niveau du Niger que dans d'autres pays du Sahel parcourus par ces éleveurs.

¹¹ Dans le cas de la transhumance transfrontalière, les Départements des différentes Délégations du Mali, Burkina Faso et Nigeria pourront échanger et harmoniser leurs approches avec le Niger.

Note conceptuelle sur un programme de réponse intégrée à la problématique des « conflits entre éleveurs et agriculteurs au Niger » liés à la transhumance.

Le Département Juridique veillera à la conformité des activités proposées avec les différents codes et règlements existants. Il pourra aussi s'instruire du droit coutumier et traditionnel qui prévaut dans les zones les plus reculées. Il appuiera la sensibilisation et la formation du Code Rural (y inclus pastoral) au niveau de la zone d'action ;

Le Département WatHab appuiera la conception, design et réalisation d'ouvrages hydrauliques et, s'il y a lieu, dans d'éventuels hameaux de nomades en voie de sédentarisation, de centres d'enseignement ;

Le Département EcoSec veillera à tous les aspects liés à la santé et production animales¹², aux collectes de données pour actualiser régulièrement l'outil CICR de surveillance de l'élevage dans les programmes « EcoSec Livestock Hazards Early Monitoring » ainsi que le développement d'Activités Génératrices de Revenus liées à l'élevage et à l'agro-pastoralisme.

Le Délégué AAP assurera, de manière transversale, la garantie de redevabilité de la part des populations affectées envers les activités menées. Le Département EcoSec contribuera à la collecte d'informations et de feedback pouvant renforcer la qualité de la mise en œuvre des activités.

Sur cette base, la Délégation et les Sous-Délégations du CICR s'impliquent pour préciser la sélection d'une zone pilote à Tahoua et Diffa parmi les zones sensibles et sujettes aux tensions intercommunautaires liées aux aspects de transhumance à savoir :

Région de Tahoua : les communes de Konni-Illéla-Tahoua-Kao-Tchintabaraden-nord Tassara-sud Ingall. De Konni à Tahoua, il s'agit de zones agricoles, et de Kao à Sud Ingall, il s'agit de zones pastorales.

Région de Diffa : les communes de Nguigmi (zone de transhumance centrale, en particulier Ndjariwo et Fouldi, qui permet d'avoir aussi un regard sur Toumour car on y trouve aussi des éleveurs qui dépendent de Toumour) et Chétimari (le plus de conflits éleveurs agriculteurs enregistrés).

Une fois la zone sélectionnée, une analyse de la sécurité sera commanditée pour évaluer l'accessibilité spatiale et temporelle de la zone. Cette analyse et évaluation sera continue à travers la mise en place d'un système de suivi sécurité de la zone via les interlocuteurs approchés (administration, chefs traditionnels et coutumiers, et responsables locaux, CRN, acteurs locaux, etc.). Il sera opportun aussi qu'une communication publique et ciblée soit prête afin d'assurer la diffusion du CICR, affiner sa perception avant d'entamer les évaluations initiales afin que notre approche soit bien comprise des uns et des autres. Ces étapes sont des préalables incontournables avant la mise en œuvre de la mission d'identification/analyse, des évaluations initiales puis ensuite des actions et activités de réponses nécessitera.

3. Domaines potentiels d'interventions sur une région pilote

Le CICR dispose, actuellement, d'une remarquable porte d'entrée grâce à son implication très appréciée dans les campagnes annuelles de la vaccination animale et les structures « BAB ». Face à la complexité de la problématique, il est proposé qu'un.e. consultant.e. international.e. avec une expertise en pastoralisme et transhumance rejoigne l'équipe multidisciplinaire du CICR Niger pour une mission d'identification/analyse (EcoSec, PROT, JUR, Networking, WatHab, AAP et COM) avec la participation de la CRN lors de la prochaine campagne fin 2021 dans la future zone retenue. Son rôle sera de répertorier et analyser les dynamiques négatives/positives actuelles, les difficultés d'accès tant aux pâturages, à l'eau, aux structures décentralisées qu'aux marchés et abattoirs. Il/elle listera et/ou contactera les partenaires d'intérêt pour la réalisation des futures activités. Il/elle évaluera aussi le manque d'opportunités et d'infrastructures pour la formation des jeunes, etc. Enfin, il/elle recommandera des solutions et modes d'action adaptés pour différents niveaux d'intervention

¹² Pour cela, le CICR respectera les Normes et Directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS). Le CICR est un partenaire et fait partie du comité technique de LEGS. Des formations existent pour appliquer correctement les six interventions techniques comme réponses adaptées (dont le déstockage)

Note conceptuelle sur un programme de réponse intégrée à la problématique des « conflits entre éleveurs et agriculteurs au Niger » liés à la transhumance.

afin d'atténuer la menace des conflits entre éleveurs et agriculteurs. Il apparaît nécessaire d'explorer, lors de l'étude, l'utilisation du cadre de l'écologie sociale qui analyse les conflits aux niveaux individuels, relationnels, communautaires, confessionnels et institutionnels. Les meilleures pratiques qui en découleront doivent interférer pour influencer positivement la situation et fournir les bases d'une coexistence pacifique entre ces communautés. Il s'agit, notamment, de renforcer et vulgariser certaines activités qui sont, entre autres :

- **L'amélioration du système de suivi de la santé et production animales** : Elle se fera par le renforcement des capacités des auxiliaires d'élevage là où c'est possible, particulièrement au niveau des points d'eau ou sur les couloirs de passage. Cette activité a un triple rôle : la lutte contre les épizooties, une meilleure génération de revenus liés à l'élevage et le renforcement des capacités locales.
- **Le renforcement des capacités locales et du dialogue intra et intercommunautaire par l'information /sensibilisation/formation sur les textes et droit législatifs sur la transhumance en vigueur ainsi que sur les Systèmes d'Alertes Précoces (SAP) : Pour le droit**, il s'agira de renforcer la compréhension et l'appropriation par les communautés des différents documents légaux et juridiques existants et des textes législatifs et réglementaires en vigueur sur les codes ruraux et agropastoraux tant nationaux que transfrontaliers en passant par le soutien à l'organisation de débats/discussions au sein des cadres de concertation comme les plateformes d'associations de la société civile. Ces débats/discussions seront menés par toutes les parties prenantes avec l'encadrement du Comité National de la Transhumance, les Comités Régionaux de la Transhumance, les associations professionnelles liées à l'élevage, **des coopératives locales** et des organisations faitières comme le ROPEN et cela en collaboration avec les autorités administratives concernées. L'aspect de la communication sera développé en contribuant à l'extension, réhabilitation et renforcement des capacités des radios communautaires pour une meilleure couverture et diffusion des messages. Au travers d'une plateforme pastorale, la promotion et l'utilisation de nouveaux outils sont discutés pour renforcer les **Systèmes d'Alertes Précoces**. Ces outils qui permettent de collecter et traiter des données existent déjà ; citons le *Transhumance Tracking Tool (TTT)*¹³ de l'IOM ou le *Livestock Identification and Traceability system (LITS)*¹⁴ de l'OIE ou même le *GIS Animal Tracking tool* en développement par le CICR.
- **L'amélioration de la culture des plantes fourragères pluviales et irriguées** : Elle se fera au niveau local à travers les groupements et associations d'agriculteurs sédentaires soutenus par des formations sur les pratiques culturales et les modes de gestion associatives, des donations en matériel aratoire et semences améliorées. Les excédents de la production fourragère seront, en partie, vendus aux éleveurs transhumants qui sont dans le besoin. La valorisation des feuilles et fruits d'arbres endémiques (Acacias et autres arbustes) qui sont prisés par les animaux. La dynamique commerciale ainsi créée autour de cette spéculation servira de socle pour bâtir un intérêt commun et une bonne cohésion sociale. Une meilleure disponibilité de fourrage tant en quantité, qualité et accès aura une corrélation directe sur les prix de ces ressources alimentaires du bétail. **L'amélioration du maillage et la répartition des points d'eau** : Le développement de l'hydraulique pastorale tant le long des couloirs que sur des zones de pâturage potentiel est possible à travers la réalisation de puits pastoraux à grand diamètre et à faible coût. L'accès à l'eau conditionne l'accès aux pâturages environnants. Ainsi, les puits pastoraux sont donc des aménagements stratégiques pour l'élevage dont les modalités d'implantation ainsi que les droits d'accès sont des sujets de discussion et de concertation qui mettent en relation toutes les parties prenantes aboutissant à des prises de décisions consensuelles.

¹³ <https://publications.iom.int/system/files/pdf/ch10-transhumance-tracking-tool.pdf>

¹⁴ https://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Health_standards/tahc/current/chapitre_ident_traceability.pdf

Note conceptuelle sur un programme de réponse intégrée à la problématique des « conflits entre éleveurs et agriculteurs au Niger » liés à la transhumance.

- **La sécurisation des aires de pâturages :** La réalisation des bandes pares-feux revêt une importance capitale dans la protection et la sécurisation des réserves fourragères. La paille labourée, balayée est mise sur le côté des bandes pares-feux et est exploitée par les troupeaux d'éleveurs de passage ou de villageois. La mise en œuvre de cette activité est basée sur le système du « travail contre argent » par les populations autochtones afin de soutenir l'économie locale et de renforcer l'entente et la cohésion sociale entre les éleveurs transhumants et les populations sédentaires. Elle peut aussi être conjuguée au ramassage, stockage et commercialisation de la paille avec, comme double objectif, de protéger et valoriser les potentiels fourrages en constituant des réserves stratégiques.
- **La réhabilitation/réorganisation des couloirs de transhumance :** À travers des concertations participatives impliquant tous les acteurs, le traçage et le balisage des couloirs de passage des animaux seront réorganisés et réhabilités de manière à mieux s'adapter à l'environnement et être moins nocifs aux écosystèmes déjà appauvris.
- **Le développement d'Activités Génératrices de Revenus** et/ou de chaînes de valeur liées à l'élevage : ces activités lucratives seront une alternative au pastoralisme intégral surtout pour les jeunes mais aussi certains sédentaires (agriculteurs). Par une sensibilisation à l'éducation et à la formation professionnelle, cela contribuera à améliorer leur intégration dans les dynamiques modernes de la société et de l'Etat. La promotion de nouvelles activités liées à l'élevage offrira des opportunités économiques tendant à les rendre plus autonomes avec de meilleures perspectives d'avenir. Ainsi, l'amélioration de leurs conditions de vie, réduira, indirectement, leur tentation de rejoindre les groupes armés ou commettre des violences/vols. Des activités innovantes visant l'amélioration de chaînes de valeur telles que l'appui à la reconstitution du cheptel¹⁵, la production et vente de compléments aliments bétail, la production et le transport de fourrage, la transformation des cuirs et peaux, l'intensification et valorisation de la fumure, l'aviculture, la commercialisation du bétail et des produits animaliers (en faveur des commerçants du bétail et des femmes qui commercialisent leurs produits comme le lait), etc. On peut aussi citer la promotion de l'éducation à la base dans ces communautés¹⁶, le développement individuel de l'artisanat ou même la professionnalisation de plongeurs qui assureront l'entretien des puits. La connaissance et le renforcement de Coopératives d'Éleveurs sera un axe privilégié pour des activités pérennes menées en communauté. La liste n'est pas exhaustive.

¹⁵ Pour réduire l'impact de la décapitalisation des éleveurs ayant perdu leur cheptel pour diverses raisons

¹⁶ Pour encourager la transformation sociale et offrir les possibilités d'une meilleure représentativité dans les institutions